



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E201968

VALABLE JUSQU'AU 07/12/2024

ÉDITÉ LE 24/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/04/2021  
Forme juridique : SAS  
Capital : DEPUIS LE 15/04/2021  
150 000

Raison sociale : HAUTE BRETAGNE ENERGIES

HAUTE BRETAGNE ENERGIES, 5 RUE DE LA CARRIÈRE  
5 RUE DE LA CARRIÈRE  
35510 CESSON SEVIGNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC RENNES

Téléphone :  
Portable :

Siret : 898 523 816 00012

Site Internet :  
E-mail : a.castel@soenergies.fr

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5201369

Responsabilité légale :  
CORNUAU JEAN-GUILLAUME DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Travaux :  
GAN 25776861B

Assurance Responsabilité Civile :  
GAN 25776861B

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 4 Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> (Technicité courante) Mention RGE	08/12/2023
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	08/12/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	08/12/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	08/12/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	08/12/2023
o Ventilation mécanique	08/12/2023

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES  
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE  
167 RUE DE LORIENT  
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.